

Chambre des Représentants.

SÉANCE DU 5 JUIN 1846.

Crédit de 40,000 francs au Département des Travaux Publics.

EXPOSÉ DES MOTIFS.

MESSIEURS,

En exécution de l'engagement que j'ai pris devant la Chambre, dans sa séance du 2 de ce mois, j'ai l'honneur de présenter un projet de loi tendant à ouvrir au Département des Travaux Publics, un crédit pour l'inauguration des chemins de fer belges-français.

Je n'insisterai pas, Messieurs, sur la nécessité d'une inauguration internationale. La Chambre comprendra, j'en ai la conviction, qu'un devoir de bien-séance nous commande de répondre par des invitations, aux invitations qui nous seront adressées de France. La Chambre comprendra aussi qu'il peut être utile de rehausser par une fête nationale, digne du pays, l'hospitalité que nous offrirons à nos voisins du Midi.

Le crédit demandé s'élève à 40,000 francs.

Ce chiffre paraîtra peut-être élevé, mais il est rigoureusement indispensable pour faire les choses convenablement, ce que j'établirai au besoin.

Actuellement, je me borne à faire remarquer que l'inauguration internationale belge-rhénane, pour laquelle le Gouvernement a été si puissamment secondé, d'abord, par le commerce et la ville d'Anvers, et ensuite par des sociétés et l'administration communale de Liège, a coûté cependant à l'État, en dépenses directes et définitives, une somme de 25,000 francs.

A cette somme est venue se joindre la dépense du double transport des invités, dépense qui, pour la prochaine inauguration, sera en presque totalité à la charge de la Société du chemin de fer du Nord.

Le Ministre des Travaux Publics,

DE BAVAY.

PROJET DE LOI.

Léopold,

ROI DES BELGES,

A tous présents et à venir, Salut.

Sur la proposition de Notre Ministre des Travaux Publics,

NOUS AVONS ARRÊTÉ ET ARRÊTONS :

Notre Ministre des Travaux Publics présentera aux Chambres, en Notre nom, le projet de loi dont la teneur suit :

ARTICLE UNIQUE.

Un crédit de *quarante mille francs* (40,000 francs) est ouvert au Département des Travaux Publics, pour l'inauguration internationale des chemins de fer belges-français.

Donné à Laeken, le 5 juin 1846.

LÉOPOLD.

PAR LE ROI :

Le Ministre des Travaux Publics,

DE BAVAY.

Le Ministre des Finances,

J. MALOU.
